



1er acquisition d'une maison besoin urgent d'aide merci.

Par **steff_old**, le **01/06/2007** à **22:41**

Bonjour,

Voila nous avons un soucis, nous avons acheter une maison le 29 mai dernier. Il y avait de la frise au plafond du rez-de chausser, nous l'avons enlever, mais la vien le probleme. Nous avons decouvert que le bois qui soutien le 1er etage a etait ronger (la maison na pas de dalle). Et nous avons egalement decouvert que l'electricitee n 'ai pas aux normes. Avant cet achat nous avons fait expertiser la maison, mais l'expert n'a rien declarer de tout cela.

Nous voudrions savoir contre on doit ce retourner, et quel recourt avons nous?

En attente urgente de votre reponse, et vous remerciant beaucoup pour votre aide?

Salutations

Par **Jurigaby**, le **01/06/2007** à **22:44**

Bonjour.

Votre contrat de vente écarte t'il la garantie des vices cachés?

C'est très souvent le cas en matière de vente immobilière.

Cdt.